



Le 18 novembre 2021

Par SDE

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité FAC-001-3 et FAC-008-5 -
Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie
et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de
la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Notre référence : R-4171-2021 - Notre référence : R06239

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2021-145 rendue le 10 novembre dernier par la Régie, le Coordonnateur dépose par la présente les normes FAC-001-3 et FAC-008-5 et leurs Annexes Québec, dans leurs versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-2, documents 4 et 5**.

Le Coordonnateur dépose également les Annexes Québec de ses normes en suivi des modifications, comme pièce **HQCF2., document 3.1**.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

JC/jl

p.j.